

# Infolettre

1er Avril 2020

---

## Chers commerçants,

Dans les derniers jours, le **gouvernement fédéral** a fait certaines annonces susceptibles de vous intéresser concernant des mesures et des programmes qui seront mis en place pour répondre à la crise de la COVID-19:

1) En tant que propriétaire de petite entreprise, vous pourriez être admissible la **Prestation canadienne d'urgence (PCU)**. Le montant de celle-ci a été fixé à 2 000\$ par mois. La période d'indemnisation sera de 4 mois et elle débutera rétroactivement au 15 mars 2020. Vous y êtes admissible si vous avez gagné au moins 5000 \$ en 2019 ou au cours des 12 derniers mois. De plus, vous devez être actuellement privés de toutes sources légales de revenus en raison de la crise de la COVID-19. Vos employés pourraient eux aussi être admissibles à cette prestation imposable.

[Cliquez ici pour consulter la page internet dédiée à cette mesure](#)

2) La **Subvention salariale temporaire pour les entreprises** passera de 10 à 75%. Le montant subventionné, par semaine, totalisera jusqu'à 847\$ par employé. La subvention sera d'une durée maximale de 3 mois et prendra effet rétroactivement au 15 mars 2020. Pour être éligible, vous devrez démontrer une perte de vos revenus de 30% en comparaison avec ceux de l'an dernier durant la même période. Vous devrez renouveler la demande chaque mois. Tout type d'entreprise est admissible à cette subvention. Aussitôt que nous aurons des détails supplémentaires, nous vous les communiquerons.

3) **RAPPEL Le Report des versements de la taxe de vente (TPS/TVH) et des droits de douane** au 30 juin 2020 pourront aussi vous assurer une plus grande quantité de liquidités durant cette période difficile.

Nous vous invitons aussi à visiter le site web [commercentlnord.ca/covid-19](http://commercentlnord.ca/covid-19) pour obtenir les dernières informations concernant les programmes et mesures annoncées par les différents

paliers gouvernementaux. Cette page est mise à jour en continu en fonction des nouvelles informations.

Pour connaître l'ensemble des mesures et des programmes du gouvernement canadien s'adressant aux entreprises durant cette période de crise, [cliquez ici](#).

---

## Contacts importants

### Ligne de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal

514 394-1793 de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

### Charles Morisset, commissaire au développement économique Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises

Cell. 514-243-5895

[charles.morisset@montreal.ca](mailto:charles.morisset@montreal.ca)

[Site internet](#)

### Martin St-Pierre, directeur - développement commercial

PME MTL Est-de-l'Île

Cell. 514-207-2917

[Mstpierre@pmemtl.com](mailto:Mstpierre@pmemtl.com)

[Site internet](#)

### Noushig Eloyan, directrice générale

Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord

Téléphone 514-329-4453 poste 225

[noushig.elayan@ccimn.qc.ca](mailto:noushig.elayan@ccimn.qc.ca)

[Site internet](#)

[Facebook](#)

---

Cette infolettre vous parvient grâce à un partenariat entre les organisations suivantes :



